

**Règlement INTERNAT - Année 2025 / 2026**



**91 Rue Paul Bellamy  
44000 NANTES**

**Mail de L'INTERNAT : [internat@talensac.com](mailto:internat@talensac.com)**

*Siège Administratif :*

*Internat du Lycée Talensac  
18 rue de Talensac – BP10225  
44002 NANTES CEDEX 1*



# ORGANISATION

DIRECTEUR

Caroline EL JANATI

Les élèves internes sont encadrées par une ÉQUIPE ÉDUCATIVE constituée de :

RESPONSABLE DU SERVICE EDUCATIF

Marie SARZEAUD

Téléphone : 02.51.72.95.10

Mail : mariesarzeaud@talensac.com

COORDINATRICES INTERNAT

Séverine CRENIER

Référente 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminales

Marie-Noëlle DOS SANTOS BARRA

Référente garçons (tous niveaux confondus), 1<sup>ère</sup>, Terminales et BTS

## COORDONNÉES DE L'INTERNAT (Échanges avec les coordinatrices)

Téléphone : 06.45.48.86.12

*N° accessible sur le temps d'ouverture de la Résidence  
(de 16h30 le soir, à 8h30 le matin)*

Mail : internat@talensac.com

*Contact mail, en particulier, pour tous les messages concernant  
les absences*

# L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

**Les objectifs de l'équipe d'encadrement de l'internat du lycée Talensac sont de permettre l'épanouissement et le bien-être de chaque jeune la réussite scolaire de chaque élève interne**

## I - VIE EN COLLECTIVITE

**Ecoute, dialogue, responsabilisation sont les fils conducteurs** qui permettent de concrétiser une vie en collectivité basée sur la confiance et le respect mutuel.

Ces valeurs permettent le développement personnel de chaque jeune dans sa dimension individuelle et sociale.

La vie en collectivité doit permettre l'épanouissement de chacun de ses membres en étant acceptée et non considérée comme une contrainte. Ceci nécessite un certain nombre d'obligations telles que :

- l'acceptation de l'autre dans ses différences
- les concessions
- le partage
- l'ouverture au groupe
- le respect des autres et du bien commun

**Pour conjuguer travail, détente et repos, il est indispensable de s'organiser et de se référer à des règles communes énoncées par le règlement.**

## II - VIE SCOLAIRE

La Résidence Clorivière étant un internat scolaire, l'équipe d'encadrement assure un suivi et un accompagnement scolaire et éducatif en relation avec les équipes éducatives et pédagogiques du lycée TALENSAC.

Un lien quotidien est assuré entre la Responsable du service éducatif et les Coordinatrices de l'internat pour tout ce qui concerne les événements de l'internat et de la vie scolaire : absences, retards, discipline, problèmes de santé (physique et psychologique).

Les coordinatrices ont un regard régulier sur les notes des élèves du lycée TALENSAC (via le logiciel Pronote).

Pour les élèves scolarisés dans un autre établissement scolaire que Talensac, les parents s'engagent à remettre, courant septembre, un code d'accès au logiciel de suivi scolaire de leur enfant, afin de permettre aux coordinatrices d'assurer cet accompagnement.

Les coordinatrices échangent régulièrement avec les lycéens et lycéennes sur leur vie scolaire et plus particulièrement, avant chaque conseil de classe où un entretien individuel est formalisé pour permettre de faire un point sur le ressenti du/de la jeune interne, sur sa vie à l'internat, son implication scolaire, ses résultats...

Pour les élèves du lycée Talensac, un compte-rendu est transmis au professeur principal de l'élève.

## L'ORGANISATION DE LA VIE A L'INTERNAT

La Résidence Clorivière est ouverte  
du lundi soir au vendredi matin pendant les périodes scolaires  
L'ouverture se fait à 16h30 tous les jours et la fermeture tous les matins à 8h30

<b>16 H 30</b>	<b>Ouverture de l'Internat</b>
16 H 30 – 17 H 30 (*)	Arrivée des lycéen(ne)s – Goûter de 16h30 à 17h30
18 H 00 – 19 H 00	1 <sup>ère</sup> Étude
19 H 00	Dîner – Détente
20 H 00 – 21 H 00	2 <sup>ème</sup> Étude
21 H 00 – 21 H 40	Détente
21 H 45	Retour au calme
22 H 00	Extinction des lumières pour les secondes
22 H 45	Extinction des lumières pour les 1ères et terminales
A partir de 06 H 45	Lever
A partir de 06 H 55	Petit Déjeuner
<b>08 H 30</b>	<b>Fermeture de l'Internat</b>

(\*)

- Les lycéen(ne)s du lycée Talensac doivent être rentrée à l'internat pour 17h30.  
*Le matin, ils/elles doivent quitter l'internat à 8h00 lorsqu'ils/elles commencent leurs cours à 8h15.*
- L'heure de rentrée des lycéen(ne)s des autres établissements est déterminé en début d'année en fonction des emplois du temps.
- *Le mercredi tou(te)s les internes peuvent rentrée à 18h45 à la résidence s'ils ou elles ont une autorisation parentale*

Afin de ne pas perturber l'organisation de l'internat et permettre aux lycéen(ne)s d'effectuer leur travail scolaire dans de bonnes conditions, **une seule activité extra-scolaire** est autorisée dans la semaine, avec l'accord préalable(\*\*) de l'équipe éducative : vérification des horaires et conditions - retour au plus tard à 21h00.

(\*\*) *L'équipe d'internat devra donner son accord avant les inscriptions et abonnements. Les demandes se feront avant la mi-septembre, par mail, en précisant l'activité, les horaires de l'activité, le lieu, le moyen de transport, les horaires de départ et de retour à la résidence, la personne qui raccompagne l'élève interne à l'issue de l'activité selon l'heure de retour à l'internat.*

Les lycéen(ne)s du lycée Talensac fréquentant le Résidence Clorivière peuvent bénéficier d'un « statut d'externe » leur permettant d'intégrer ou de quitter le lycée en fonction de leur emploi du temps en dehors des temps d'ouverture de l'internat.

Cependant, le choix est donné aux parents de restreindre ce statut sur : l'horaire d'arrivée ou de sortie du lycée, les sorties sur le temps du déjeuner ou l'heure d'arrivée à l'internat, selon les jours et l'emploi du temps de leur enfant.

## **DÉPOT DES VALISES LES LUNDIS ET VENDREDIS MATINS**

Les internes pourront déposer leur valise à la bagagerie du lycée, située à l'accueil des élèves (ouverture de 8h00 à 17h30). Les valises ou les sacs doivent être cadennassés, (« sécurisés »).

## **TEMPS D'ÉTUDES**

Les études se font dans le silence et le respect des horaires. Tout retard est justifié à la surveillante de l'étude.

### **18H00 à 19H00 : 1<sup>ère</sup> Étude :**

- Etude en chambre (porte de chambre ouverte)

Les élèves doivent travailler individuellement, assis(es) à leur bureau. Elles(Ils) n'utilisent ni écouteurs, ni casque audio, ni téléphone portable.

La salle informatique peut être accessible aux élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale pour des travaux spécifiques pendant ce 1<sup>er</sup> temps d'étude, après accord de la coordinatrice de référence.

### **20H00 à 21H00 : 2<sup>ème</sup> Étude :**

- Etude en chambre pour tou(te)s les internes (porte de chambre fermée)

Les élèves n'ayant plus de travail doivent cependant rester dans leur chambre. Le silence est de rigueur afin de ne pas gêner celles et ceux qui travaillent.

L'utilisation de l'ordinateur portable est autorisée (\*) et la salle informatique est accessible à toutes et tous, pour les travaux spécifiques et les recherches (après accord de la coordinatrice de référence).

Les élèves qui en font la demande peuvent travailler en commun ou peuvent demander à être aidé par un(e) camarade.

Les lundis, mardis et jeudis : possibilité de regarder le journal télévisé.

(\*) Les connexions aux boîtes mails et aux réseaux sociaux sont autorisées seulement sur les temps de détente.

## **DÉTENTE ET LOISIRS**

Il est indispensable de se détendre afin d'établir un équilibre de vie. Les internes disposent de lieux de vie : salle de détente, salle informatique, salle TV, espaces verts.

Des sorties pourront être proposées : patinoire, laser game, cinéma...

**Pendant les temps de détente, garçons et filles peuvent se retrouver dans les lieux communs.**

**Les garçons ne sont cependant pas autorisés à aller dans les couloirs des filles et les filles ne peuvent se rendre dans le couloir des garçons.**

## **TÉLÉVISION**

Le journal télévisé est proposé aux élèves de 20 H 00 à 20 H 45 (lundi, mardi et jeudi)

Deux soirées TV peuvent être programmées par semaine.

## **SORTIES & ABSENCES EXCEPTIONNELLES**

Elles doivent faire l'objet d'une demande **ÉCRITE** des parents, (**précisant le motif de l'absence**), adressée **à l'avance** par courrier ou par mail à **internat@talensac.com**

**Toute absence injustifiée sera sanctionnée.**

## REPAS

Quatre dîners par semaine sont facturés et compris dans le forfait d'internat.

***Seules les absences pour voyage scolaire ou maladie supérieures à 4 jours consécutifs (sur présentation d'un certificat médical accompagné d'une demande écrite de la famille) pourront donner lieu à un remboursement du dîner : 7€25 par repas***

En cas de présence pendant les périodes de stages, les repas sont débités du compte restauration de l'élève.

## SANTÉ

- Le personnel éducatif n'étant pas habilité à délivrer des médicaments, chaque jeune devra se munir de sa propre trousse à pharmacie (voir « Trousseau » - *une vérification du contenu est effectué à la rentrée*)
- Les élèves internes qui suivent un traitement médical ou régime alimentaire doivent en aviser la coordinatrice référente (mise en place d'un PAI pour les régimes alimentaires).
- En cas de maladie, de problèmes psychologiques importants, les parents s'engagent à venir chercher leur enfant, si l'équipe de l'internat le juge nécessaire.
- En cas d'hospitalisation d'urgence, les parents doivent prendre le relais des surveillantes afin d'assister leur fille/fils.

*Une fiche de Renseignement Santé et une fiche d'autorisation d'hospitalisation sont remplies lors du rendez-vous d'inscription avec la responsable d'internat.*

## CHAMBRES

Dans chaque chambre, il est exigé de :

- Prendre soin du matériel et de la literie mis à disposition.
- Faire son lit chaque matin, aérer et ranger son linge sale.
- Ne pas y prendre ses repas. (Les denrées alimentaires sont interdites dans les chambres).
- De ne pas s'y enfermer pendant les temps d'étude et la nuit.
- Veiller à fermer les fenêtres et les lumières en sortant.
- Ne pas apporter d'objets susceptibles d'être cause d'un incendie (bougies, encens, bouilloire électrique, thermoplongeur, cafetière, réchaud, fer à repasser...).
- Débrancher après utilisation les lisseurs, sèche cheveux, fer à friser, chargeurs téléphone, ordinateurs.

**Les jeunes filles et garçons doivent obligatoirement dormir avec un vêtement de nuit.**

Afin de ne pas abîmer les peintures et le mobilier, il est interdit d'accrocher (scotcher, punaiser...) des posters ou photos sur les murs et sur les meubles. Une grille support de décoration est à la disposition de chaque interne.

Tout problème matériel devra être signalé immédiatement aux coordinatrices.

Toute dégradation volontaire entrainera **une facturation des frais de réparation et une exclusion temporaire de l'élève.**

**Le couloir des garçons est placé sous vidéosurveillance suite à des actes malveillants répétés.**

Pour prévenir des risques de vol, il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur. Le cas échéant, de les déposer dans la valise cadenassée lorsqu'ils ne sont pas utilisés, ou de les garder avec soi. La responsabilité de l'internat ne peut être engagée en cas de vol.

La chambre est un lieu privé. Les internes ne peuvent y entrer sans l'invitation d'un(e) de ses occupant(e)s.

Le personnel d'encadrement ainsi que les membres de la direction peuvent passer à tout moment inspecter les chambres.

Avant chaque départ en vacances, les internes doivent faire le ménage et le rangement complet de leur chambre :

- Faire les poussières du mobilier (intérieur et extérieur)
- Nettoyage du lavabo et de l'armoire de toilette (miroir)
- Passer l'aspirateur (en déplaçant le petit mobilier et en n'oubliant pas de faire sous le lit)
- Ne rien laisser au sol (la poubelle vidée et la chaise sont mises sur le bureau).

Le tapis de douche et le linge de lit doivent être enlevés à chaque période de vacances pour être lavés

Le linge de toilette doit être ramené à la maison chaque week-end pour être lavé.

Pendant les congés scolaires, l'établissement se réserve le droit de disposer des chambres pour accueillir des groupes. Les internes seront informé(e)s au préalable.

### **BLOCS SANITAIRES**

La toilette est faite et finie avant 21 H 45, heure à laquelle chaque jeune doit regagner sa chambre

Les lavabos, douches et WC doivent être laissés propres après chaque utilisation.

Le port de tongs est obligatoire pour accéder aux douches.

Les gels douches et shampooings ne doivent pas rester dans les douches communes.

### **TENUE VESTIMENTAIRE**

Les tenues vestimentaires des élèves internes peuvent être décontractées mais doivent rester **correctes et décentes**.

Les jeunes filles ne peuvent pas circuler en sous-vêtement, nuisette, brassière, « mini » short...

Les garçons ne peuvent pas circuler en sous-vêtement ou torse-nu.

### **TABAC**

Pour des impératifs d'hygiène, de sécurité et en conformité avec la loi, il est rappelé que FUMER EST INTERDIT dans les bâtiments – y compris la cigarette électronique.

Les internes, qui ont une autorisation parentale, peuvent accéder à *l'espace fumeur* de 19h40 à 19h50 et de 21h à 21h10.

### **TÉLÉPHONES PORTABLES & APPAREILS NUMERIQUES**

Les élèves internes doivent pouvoir joindre l'internat et être joignable par les coordinatrices en cas d'arrivée (exceptionnellement) en dehors de l'horaire habituel (retard pour réunion au lycée par exemple...). Elles/Ils doivent s'assurer que la batterie de leur portable est toujours chargée.

**L'usage du téléphone portable n'est pas autorisé pendant les temps d'étude et au self.**

Nous souhaitons par ailleurs sensibiliser les jeunes à une utilisation raisonnable et raisonnée du téléphone portable (qui est bien souvent trop excessif). Il est nécessaire que chaque lycéen(ne) puisse se « déconnecter » des outils numériques pour pouvoir s'accorder du temps pour les échanges avec les camarades, la lecture, etc.

Pour les élèves de 2<sup>nde</sup>,

les téléphones portables et les appareils numériques sont **déposés à 21h30** à la coordinatrice. Ils sont restitués au petit-déjeuner.

Cependant, dans un objectif éducatif et afin de permettre aux élèves d'acquérir de l'autonomie et une meilleure gestion de l'utilisation de leur téléphone portable, la coordinatrice responsable des 2<sup>nd</sup>e adaptera cette règle dans le courant de l'année.

Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> et Terminales,

les téléphones portables et les appareils numériques doivent être **éteints à 21h45**.

Le personnel éducatif se réserve le droit de modifier les règles lorsque les lycéen(ne)s ne sont pas suffisamment autonomes et responsables et qu'elles(ils) ne parviennent pas à gérer l'utilisation de leur téléphone (confiscation pendant l'étude, pendant la nuit, etc.)

L'utilisation d'ordinateur portable personnel est autorisée (accès internet uniquement en salle informatique, salle d'étude et foyer) – voir les conditions relatives aux temps d'Etude

L'internat décline toute responsabilité en cas de détérioration ou de vol.

**JOURNÉE PORTE OUVERTE**

Tout comme chaque futur(e) interne est accueilli(e) pour visiter la Résidence Clorivière avant de s'y inscrire, chaque lycéen(ne) et étudiante (du lycée Talensac ou d'un autre établissement) est sollicité pour être AMBASSADEUR ou AMBASSADRICE de l'internat lors d'une journée Porte-ouverte.

**La présence et la participation à une JPO, un samedi, sur ½ journée, est obligatoire.**

La veille des JPO, l'internat est exceptionnellement ouvert du vendredi soir au samedi pour accueillir les internes qui le souhaitent.

**DIVERS**

Les élèves n'ont pas à s'approprier le matériel collectif (couverts, verres, matériel d'hygiène et de ménage...)

Les revêtements du sol à l'intérieur de l'établissement ont été conçus pour amortir le bruit des passages. Les talons aiguilles sont formellement interdits car ils détériorent ce revêtement.

En cas de non-respect de cette consigne, un dédommagement financier sera réclamé à hauteur de la facturation faite par un professionnel.

L'entrée des véhicules des familles n'est pas autorisée dans l'enceinte de la Résidence.

**LA PRÉSENCE DE TOUTE PERSONNE ÉTRANGÈRE A L'INTERNAT  
EST FORMELLEMENT INTERDITE**

**SANCTIONS**

En cas de non-respect du règlement, les sanctions suivantes peuvent être prises, en collaboration avec l'équipe de vie scolaire du lycée :

- Suppression des sorties
- avertissement oral
- retenue au lycée
- avertissement écrit
- exclusion temporaire ou définitive de l'internat
- non-renouvellement de l'internat pour l'année suivante

Cette liste respecte une certaine graduation des sanctions, mais, en fonction de la gravité de la faute, l'équipe éducative se réserve le droit de recourir directement à l'exclusion définitive de l'internat et/ou de réunir une commission de discipline.

Par faute grave, nous entendons particulièrement :

- l'agression physique
- l'atteinte à la sécurité
- les dégradations volontaires
- le vol
- l'introduction et/ou la consommation d'alcool et de produits illicites

### **TARIFS et ENGAGEMENTS**

**Le prix de l'internat est un prix global tenant compte des périodes de stage. Il est fixé en fonction des calendriers annuels.**

La facturation est établie par prélèvements automatiques, sur 9 mois (d'octobre à juin), pour faciliter le paiement par mensualités égales.

#### Hébergement + petits déjeuners + goûters + dîners

- 3 400 € - élève de 2<sup>nde</sup> Professionnelle (périodes de stage déduites) \*
- 3 300 € - élève de 1<sup>ère</sup> et Terminale Professionnelle (périodes de stage déduites) \*
- 3 540 € - élève de 2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup> et Term Générale et Technologique
- 3 540 € - lycéen/ne d'un établissement autre que Talensac (1)

(\*) En cas de présence à l'internat pendant les périodes de stage, 7€25 par dîner seront prélevés du compte restauration de l'élève

#### **La famille et l'élève s'engagent pour l'année scolaire** **du début septembre à la fin juin**

**En principe, un départ en cours d'année n'est pas possible. Dans tous les cas, un préavis de 2 mois (\*) est exigé et en cas de motif jugé non légitime l'année entière restera due.**

(1) à réception d'un courrier ou courriel circonstancié adressé au directeur du groupe Talensac (directeur@talensac.com) et à la responsable de l'internat (mariesarzeaud@talensac.com)

## TROUSSEAU

- Une valise à roulettes avec une étiquette nominative portant le NOM, le PRENOM de l'élève interne, le nom de l'établissement fréquenté.
- Un cadenas pour la fermeture de la valise (sécurité obligatoire à la bagagerie)
- Un protège matelas (lit 90x200)
- Une couette ou une (des) couverture(s)
- Un drap housse (*+ un de rechange qui devra être à l'internat*)
- Une housse de couette (*+ une de rechange qui devra être à l'internat*)
- Un traversin ou un oreiller avec une taie adaptée (*+ une taie de rechange qui devra être à l'internat*)
- Un vêtement de nuit (chemise de nuit ou pyjama)
- Des pantoufles obligatoires avec semelles rigides (*à utiliser pour tout déplacement dans la résidence*)
- Des serviettes et gants de toilette (*à renouveler chaque semaine*)
- Le nécessaire de toilette
- Un tapis de sortie de douche
- Une paire de tongs (pour accéder aux douches)
- Des cintres
- Nécessaire pour entretien des lavabos des chambres : une éponge, des lingettes microfibres (dont une pour le miroir de l'armoire de toilette), des produits d'entretien
- Un flacon de gel hydroalcoolique et des masques
- Un réveil (obligatoire pour tous) - en cas d'impossibilité d'utiliser le téléphone portable
- Si besoin : Rallonge multiprises (attention ! pas de bloc multiprises)
- Une trousse à pharmacie (contenant un thermomètre, du paracétamol, de l'ibuprofène, un l'anti diarrhéique, un anti spasmodique, des pastilles pour la gorge, un désinfectant, des pansements, de la pommade pour les contusions, de l'homéoplasmine, de l'arnica en granules,... et les traitements médicaux spécifiques accompagnés des ordonnances)

